



D.2021.12.15.1.1.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 15 Décembre 2021

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B**1.1 – MARCHES – CONVENTIONS**

1.1.4 – Ligne Aéroport Express - T1 Terminus Partiel ODYSSEUS : Marché de travaux n° LAE 2021 14747 – Lot 05 : Mobilier de station : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise CLEAR CHANNEL

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X (a/c du point 1.1.1)		X (jusqu'au CR des décisions)
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211217-20211215-1-1-4D-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical de Tisséo Collectivités,

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 06 février 2019, approuvait les ajustements de programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express) dont ceux de la sous-opération Ligne Aéroport Express et notamment la création d'un terminus partiel sur la ligne T1.
- Par délibération D.2019.07.03.1.6 du 03 juillet 2019, autorisait Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre complète n° LAE 2019 13775 M, avec le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, déclarait d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2020.12.16.1.10, approuvait les études d'Avant-projet du terminus partiel sur le site d'ODYSSUD dans le cadre de l'opération Ligne Aéroport Express au coût prévisionnel de travaux de 4 500 000 euros (HT valeur janvier 2017).

L'ensemble des travaux de l'opération du terminus Partiel ODYSUD fait l'objet de 9 lots décomposés comme suit :

- Lot 01 : Infrastructures VRD et Voie ferrée,
- Lot 02 : Ligne Aérienne de Contact,
- Lot 03 : Energie Cfo, Cfa,
- Lot 04 : Signalisation ferroviaire,
- Lot 05 : Mobilier de station,
- Lot 06 : Gestion Technique Centralisée,
- Lot 07 : SAEIV,
- Lot 08 : Plantations et espaces Verts,
- Lot 09 : Bâtiment.

Le marché objet de la présente délibération concerne le lot n°05 et regroupe essentiellement la conception, fabrication, fourniture et mise en place du mobilier de station du terminus partiel.

La durée prévisionnelle du marché est de 14 mois.

Ce marché « Mobilier de station » a fait l'objet d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable avec l'entreprise Clear Channel pour des raisons de droits de propriété intellectuelle pesant sur le design du mobilier urbain, fourni par Clear Channel, utilisé sur les stations existantes, conformément aux dispositions de l'article R2122-3 3° du Code de Commerce.

Accusé de réception en préfecture
051-253100936-20211217-20211215-ML-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Le dossier de consultation a été transmis au candidat le 06 août 2021 par voie électronique.

La date limite de remise de l'offre était fixée au 1^{er} octobre 2021.

La phase de négociation s'est achevée au travers de la dernière proposition de l'entreprise le 15 novembre 2021.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 06 décembre 2021, donné un avis favorable sur l'attribution du marché à l'entreprise CLEAR CHANNEL pour un montant de 243.150,00 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature du marché LAE 2021 14747 avec l'entreprise CLEAR CHANNEL et d'autoriser la dépense correspondante.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise CLEAR CHANNEL le marché n° LAE 2021 14747 relatif aux travaux de mobilier de station dans le cadre de l'opération Terminus partiel Odyssud pour un montant total 243.150,00 € HT.

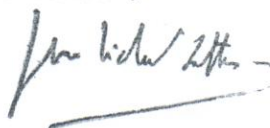
ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES